

République Française
Département
Nièvre

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DONZY
Séance publique du 04 octobre 2019
Procès-verbal

L'an 2019 et le 04 octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de JACOB Jean-Paul, Maire.

Étaient présents : M. JACOB Jean-Paul, Maire, Mmes : FRÉMION Geneviève, NARCY Nicole, ROY Christine, SALVARANI Marie-Noëlle, TASSERIE Monique, THILL Marie-Hélène, TURPIN Christine, MM : BAILLAIS Serge, BARJOT Jean Maurice, BELAUD Dominique, MATHIEU Benoit, BLANCHARD Roger, KLEINPETER Jean-Pierre, PHILY Alain, RICARD Patrice.

Absents ayant donné procuration : LURIER Marie-France à ROY Christine.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 18

Présents : 16

Votants : 17

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du dernier conseil municipal pour approbation. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Décision modificative budgétaire n°2

Une décision modificative est nécessaire pour la poursuite de l'exécution du budget :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	9 091,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	9 091,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	9 091,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	9 091,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	9 091,00 €	9 091,00 €	0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	5 755,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	5 755,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	51,50 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	51,50 €	0,00 €	0,00 €
D-2046 : Attributions de compensation d'investissement	0,00 €	11 201,19 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	11 201,19 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-564 : REHABILITATION DU CAMPING	0,00 €	1 650,82 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-551 : SANITAIRES COSEC	130,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-500 : Guirlandes de Noël	0,00 €	1 363,20 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-568 : BARRIERE IMPASSE DU RIGOULOT	0,00 €	759,95 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-528 : ASPIRATEUR ECOLES	850,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-559 : MATERIELS ST	850,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-567 : EQUIPEMENTS ECLAIRAGE MAIRIE	1 363,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-533 : EQUIPEMENTS MSAP	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 693,44 €	3 773,97 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-555 : CIMETIERE	4 578,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 578,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	15 026,66 €	15 026,66 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, les écritures comptables.

Coupes exercice 2020 – forêt communale

Monsieur le Maire a ouvert la séance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

demande à l'Office National des Forêts :

- le martelage des parcelles 12.1, 18 et 22 au titre de l'exercice 2020.
- la mise en vente, des produits martelés des parcelles 12.1, 18 et 22 (qualité bois d'œuvre) en bloc et sur pied lors des ventes de gré à gré par soumissions de l'année 2020.
- la commercialisation en Vente et Exploitation Groupés des bois de qualité chauffage (Grumes déclassées) des parcelles 12.1 et 18 dans le cadre des contrats d'approvisionnement les plus avantageux.
- la délivrance, au profit des affouagistes des houppiers et des petites futaies martelées (qualité bois de chauffage) des parcelles 12.1, 18 et 22.
- le martelage de la parcelle 24 au titre de l'exercice 2020. Il s'agit d'un relevé de couvert, conformément à l'aménagement forestier, afin d'entamer une régénération naturelle de la parcelle en profitant des semis de la glandée de l'automne 2019.
- la mise en vente, des produits martelés de la parcelle 24 (qualité bois d'industrie) en bloc et sur pied lors des adjudications de fin d'année 2019.

décide :

que le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité des 3 garants suivants : Madame THILL Marie-Hélène et Messieurs BELAUD Dominique et BLANCHARD Roger.

Proposition reçue pour rachat chemin de Lyot et autres parcelles communales

Monsieur le Maire rappelle la situation du chemin de Lyot.



En effet, ce chemin communal n'a plus d'usage public, son état le rendant inaccessible.

Monsieur Irmann souhaite se porter acquéreur de ce chemin, les frais de cette acquisition seront à sa charge.

Le 1^{er} octobre 2019, Mr Irmann a transmis une proposition d'achat à hauteur de 1 100 €, en incluant les parcelles YV 98, YV 100 et YV 145.

Le Conseil Municipal considérant que ce chemin n'a plus fonction de desservir ou d'assurer la circulation, accepte, à l'unanimité, la proposition de Mr Irmann et autorise Mr le Maire à désigner un enquêteur public.

Rapport sur le prix et qualité de l'eau 2018.

Monsieur le Maire présente le rapport 2018 sur le prix et la qualité de l'eau potable du S.I.A.E.P. de la Bourgogne Nivernaise.

Ce rapport ne soulève pas de remarques ou de questions particulières de la part du Conseil Municipal.

Madame Marie-Hélène Thill souligne qu'il n'est plus possible d'être mensualisé pour les factures d'eau.

Monsieur le Maire et Monsieur Dominique Belaud indiquent que le SIAEP souhaite remettre en place cette modalité de paiement. Celle-ci n'a pas pu se faire actuellement en raison de la fusion récente des syndicats.

Monsieur Patrice Ricard pose la question de la présence d'eaux sur la place Gambetta.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un trop-plein de la station de Cessy, qui s'écoule jusqu'à la place Gambetta. Cette eau rejoint ensuite la Talvanne.

Des solutions sont recherchées depuis presque un an mais elles sont complexes à mettre en place. Des buses ont été installées pour dévier l'eau.

En effet, le réservoir ne dispose pas d'un système d'arrêt de pompage, et la consommation des habitants n'est pas suffisante pour équilibrer l'ensemble.

Le SIAEP étudie la possibilité d'affecter plus d'habitants sur cette distribution d'eau, afin de réguler le trop-plein.

Remboursement de frais engagés par un agent

Monsieur le Maire indique que Mme Virginie PEUVREL a engagé sur ses deniers personnels une dépense incombant à la commune de DONZY, pour un montant de 25.08 €, correspondant à l'envoi de courriers en Recommandé, et ce suite à un dysfonctionnement du logiciel de la Poste.

A ce titre cette somme doit lui être remboursée.

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité ce remboursement.

Relocalisation de la MSAP – avancé du projet

Monsieur le Maire rappelle le contexte de ce dossier :

La Poste, en raison du temps effectif travaillé sur le bureau de Donzy, envisage de réduire le temps d'accueil du public voire à terme de supprimer le Bureau de Poste.

Compte tenu des exemples similaires d'autres communes, il a été décidé de maintenir le service public postal, à un niveau satisfaisant pour les administrés.

Monsieur le Maire évoque les mouvements au sein de la population, avec notamment la signature d'une pétition.

Monsieur Patrice Ricard pose la question de la mise en place d'un distributeur de billets.

Monsieur le Maire indique que cela n'est pas envisagé par La Poste, et précise qu'il existe déjà deux distributeurs de billets sur Donzy.

Monsieur Alain Phily s'interroge sur les intérêts des Donziais et sur la mobilisation des élus à défendre les services à l'échelle nationale. Il pose également la question des horaires d'ouverture.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit des conséquences de la privatisation de La Poste. Il constate qu'il est nécessaire de se renouveler et de s'adapter aux nouvelles formes de consommation.

Concernant les horaires, une ouverture est prévue le samedi matin, sur le reste de la semaine, celles-ci restent à affiner.

Ce service sera installé à la MSAP et sera complémentaire à celle-ci ce qui permettra d'offrir une offre globale de services.

Monsieur Benoit Matthieu fait le lien entre le coût d'un agent et la participation aux frais de fonctionnement de la Poste à hauteur de 1 244 € par mois, en soulignant le reste à charge pour la commune.

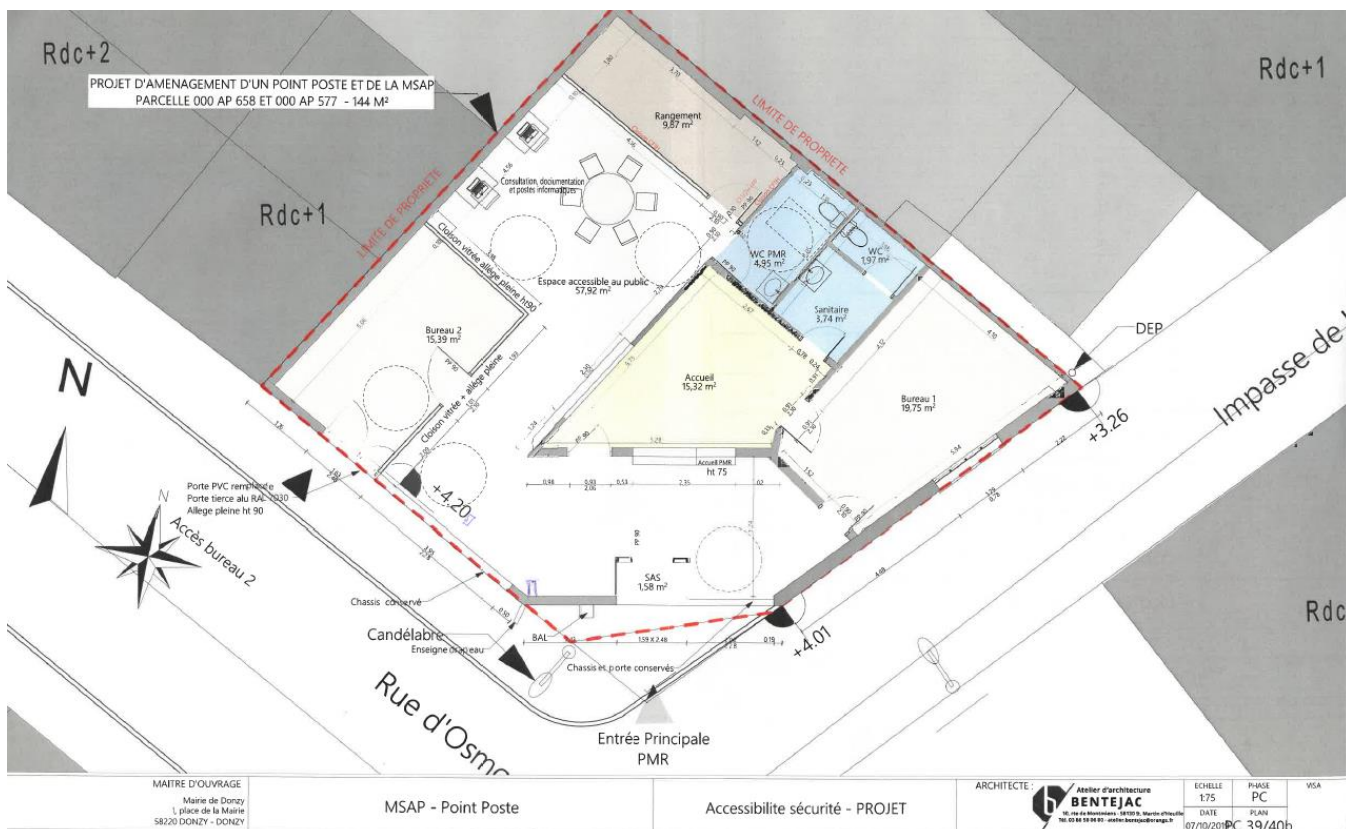
Monsieur le Maire indique que la participation de la Poste est définie à l'échelle nationale et rappelle que la commune pallie depuis plusieurs années au départ des services publics, avec notamment la mise en place de la MSAP.

Le coût des travaux a été affiné et la base serait la suivante :

Dépenses		Recettes		
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant	
Achat local	35 000,00 €	CCLVN	19 585,10 €	25%
Travaux Maçonnerie	3 017,00 €	DETR	19 585,10 €	25%
Porte bureau	300,00 €	La Poste	20 000,00 €	25%
Sanitaire	2 713,14 €	Commune	19 894,14 €	25%
Isolation et finition murs et sol + cloison	21 990,70 €			
Travaux électrique	6 445,50 €			
Diagnostic avant travaux Amiante	598,00 €			
Désamiantage	4 000,00 €			
Architecte	5 000,00 €			
Total	79 064,34 €	Total	79 064,34 €	

Différents architectes ont été sollicités pour la réalisation de ce projet.

Les élus lors d'une réunion précédente ont retenu la proposition de Camile Bentejac :



Les conseillers municipaux valident à l'unanimité l'aménagement proposé, autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'accompagnement architectural et à la réalisation des travaux, à retenir les entreprises, à engager les travaux et à solliciter toutes subventions et aides existantes.

Candidature « revitalisation centre bourg » - proposition de cahier des charges

Monsieur le Maire rappelle que le PETR Val de Loire Nivernais et son conseil de développement accompagnent les démarches de revitalisation centre bourg dans le cadre de sa politique d'accueil de nouvelles populations et d'attractivité du territoire.

Dans le cadre de son contrat de soutien signé avec le Département, le PETR a fléché 80 000€ sur cette thématique. Ce budget alloué est une opportunité pour le PETR de proposer un accompagnement financier à la mise en œuvre d'une étude globale par un cabinet extérieur.

Pour faire une sélection des différents projets, le PETR a proposé un appel à candidatures pour soutenir financièrement et techniquement les démarches de revitalisation centre bourg. La commune de Donzy a candidaté à cet appel à projet en août dernier et a été retenue.

Il est nécessaire aujourd'hui d'affiner le cahier des charges élaboré et qui servira de base de propositions aux cabinets d'étude qui souhaiteront accompagner la commune dans cette démarche.

Afin de faire part des remarques et propositions, une réunion avec le PETR aura lieu le 11 octobre 2019 à 18 h 30 en salle du conseil.

Bail Guillaume Blanchard

La commune et Monsieur Guillaume Blanchard ont signé un bail en 2013 pour les terres suivantes :

- YK N°15
- ZB N°11
- ZB N°107

En raison de la vente de la parcelle ZB N°107 à la Communauté de communes Loire Vignobles et Nohain, celle-ci est retirée du bail signé en 2013.

Il est donc nécessaire de faire un avenant au bail.

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité cet avenant et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Dotations cantonales 2017 et 2018

Monsieur le Maire rappelle que la Commune percevra la Dotation Cantonale d'Équipement du Conseil Départemental de la Nièvre qui s'élève à 15 208 € pour l'année 2017, pour la réalisation de travaux de voirie ou de bâtiments en investissement.

Il convient d'indiquer la destination de cette subvention.

Monsieur le Maire propose qu'elle soit affectée sur les dépenses suivantes :

DCE 2017

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Réalisation d'un trottoir au 34 rue du Général Leclerc	2 415,00	2 898,00
Réalisation d'un trottoir du 13 au 23 rue du Général Leclerc	8 004,00	9 604,80
Démolition au lieu-dit "La Bretonnière"	7 895,00	9 474,00
Réfection électrique salle du 1er étage de l'école primaire	4 677,71	5 613,25

Remplacement de la porte de la chaufferie de la salle des fêtes	2 498,00	2 997,60
TOTAL	25 489,71	30 587,65

DCE 2017	15 208,00
Autofinancement	15 379,65

Monsieur le Maire rappelle que la Commune percevra la Dotation Cantonale d'Équipement du Conseil Départemental de la Nièvre qui s'élève à 15 208 € pour l'année 2018, pour la réalisation de travaux de voirie ou de bâtiments en investissement.

Il convient d'indiquer la destination de cette subvention.

Monsieur le Maire propose qu'elle soit affectée sur les dépenses suivantes :

DCE 2018

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Changement des fenêtres Ecole primaire côté rue	36 100,00	39 710,00
Changement de la baie Ecole primaire	9 800,00	10 780,00
Fourniture et pose d'un sanitaire public	28 900,00	34 680,00
Installation d'un radar pédagogique	4 018,33	4 018,33
Changement porte d'entrée Ecole primaire	2 100,00	2 310,00
Changement des fenêtres Ecole primaire côté rue solde	11 600,00	12 760,00
Changement des fenêtres Ecole primaire côté cour	27 784,00	33 340,80
TOTAL	120 302,33	137 599,13

DCE 2018	15 208,00
Autofinancement	122 391,13

Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur les affectations budgétaires proposées.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, consentent à ces affectations.

Convention urbanisme

La commune de Donzy a signé avec la Mairie de Cosne sur Loire une convention visant à confier à celle-ci l'instruction de tout ou partie de ces actes d'urbanisme, pour un intérêt public, dans le cadre d'une mission de service public.

Le service instructeur Application du Droit des Sols (ADS) de la Commune de Cosne cours sur Loire instruisait les actes suivants :

- permis de construire,
- permis de démolir,
- permis d'aménager,
- certificats d'urbanisme article L. 410-1b du code de l'urbanisme,
- déclarations préalables travaux,
- déclarations préalables lotissement.

Le cout de ce service est d'environ 6 000 € par an.

Monsieur le Maire propose de dénoncer cette convention afin de réintégrer ce service au sein de la commune.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent la proposition de Monsieur le Maire et lui donnent mandat pour réaliser les démarches nécessaires.

Recrutement d'agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) - emploi d'avenir

Le Maire informe le conseil municipal sur le dispositif « emplois d'avenir » qui est entré en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2012 (loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012). Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, peu ou pas qualifiés par le biais d'un contrat aidé.

Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune recruté en interne et de rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale, cap emploi et Pôle emploi afin de lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée entre 40 et 60 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'une jeune en emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Durée hebdomadaire de travail : 25 heures
- Durée du contrat 12 mois ;
- Rémunération : grille indiciaire
- Contenu du poste : Agent administratif et animation de la Maison France Services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Demande d'achat de parcelle

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande d'achat de parcelle communale attenante à la parcelle n°74 située à Donzy le Pré.

A l'occasion des débats, une majorité des conseillers ont fait remarquer que c'est la présence de ce type de parcelles qui donne à Donzy le Pré sa particularité et qu'il n'est pas souhaitable qu'elles soient cédées.

Après discussion, Monsieur le Maire soumet cette demande au vote.

Pour : 0

Abstention : 1

Contre : 15

Transfert de compétences CDC Loire Vignobles et Nohain

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du transfert des compétences Piscine et Bibliothèque, il est nécessaire d'établir un procès-verbal constatant la mise à disposition de matériels nécessaires à l'exercice des compétences citées.

La commune de Donzy met à disposition de la Communauté de Communes Loire Cœur de Loire, qui l'accepte les biens mobiliers affectés à cet objet.

Les biens objet de la présente mise à disposition se composent du matériel présent dans les bâtiments référencés en parcelle cadastrale 240 et en parcelle cadastrale 521.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent la proposition de Monsieur le Maire et lui donnent mandat pour réaliser les démarches nécessaires.

Monsieur Alain Phily pose la question du système de chauffage de la piscine où la température semblerait excessive.

Monsieur le Maire précise que le système se régule automatiquement, les températures varient entre 15°C et 70°C et sont toujours adaptées aux baigneurs.

Dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaire du Canton de Donzy

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Intercommunal des transports scolaires du canton de Donzy s'est réuni le 24 septembre dernier. Cette réunion avait à l'ordre du jour la dissolution du Syndicat.

Les motivations qui ont conduit à cette réunion du comité pour se prononcer sur la dissolution sont :

- La perte du pouvoir décisionnaire en faveur de la Région Bourgogne Franche Comté.
- La baisse notable des subventions.

Le conseil syndical avec 15 voix pour et 1 abstention, par délibération a :

- Décidé la dissolution du syndicat pour le 30 janvier 2020.

- Autorisé le Président à saisir l'ensemble des organes membres délibérant pour qu'ils se prononcent dans un délai raisonnable (inférieur à trois mois) expressément et majoritairement de façon favorable pour engager la dissolution du syndicat et sa liquidation au 30 janvier 2020.
- Sollicité auprès du Préfet de la Nièvre l'arrêté de dissolution du Syndicat Intercommunal des transports scolaires du canton de Donzy,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la dissolution du Syndicat Intercommunal des transports scolaires du canton de Donzy.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote la dissolution du Syndicat Intercommunal des transports scolaires du canton de Donzy.

Suite à un échange entre les élus sur la circulation des transports scolaires, il est proposé d'installer un panneau « STOP » Rue de la Victoire.

Questions diverses

Effectifs scolaires :

Monsieur le Maire précise les effectifs scolaires : 143 contre 148 en juin 2019, représentant une baisse de 5 enfants.

Sur les 143 enfants, 115 mangent à la cantine.

Les effectifs de garderie sont en constante augmentation et il est donc nécessaire d'ajouter un 3eme agent à ce service.

Les élus du Conseil Municipal valident à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à organiser le service en conséquence.

Monsieur Patrice Ricard pose la question du manque de places à la crèche du Centre Social.

Monsieur le Maire et Monsieur Benoit Mathieu indiquent que le Centre Social fait face au manque de place dans les locaux et qu'ils ne peuvent demander d'agrément supplémentaire.

Monsieur le Maire précise que Thierry Flandin, Président de la CDC Cœur de Loire et Conseiller Départemental, travaille sur ce dossier.

Panneau d'informations Zone Humide :

Monsieur le Maire propose la réalisation d'un panneau d'informations à destination de la population sur le projet Zone Humide.

Deux panneaux pourraient être installés :

- Un derrière la salle des fêtes
- Un route de Colméry



Les élus sont favorables à l'installation de deux panneaux.

Pour : 15

Abstention : 1

Contre : 0

Adhésion au pôle santé sécurité au travail du centre de gestion de la Nièvre

Le Centre de gestion de la Nièvre a mis en place un pôle santé sécurité au travail regroupant un service de médecine préventive, avec pour objectif de veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive.

Les prestations offertes par le Pôle santé sécurité au travail du Centre de gestion de la Nièvre telles que décrites dans la convention d'adhésion répondent à ces obligations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adhère à compter du 1er janvier 2020 à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé sécurité au travail
- Inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

Spectacle La Compagnie du Globe

La compagnie du Globe propose le spectacle suivant :

Jules Renard, homme de lettres, nouvelliste, auteur dramatique occupe une place essentielle dans le parcours de la Compagnie du Globe. Il est une des raisons de son implantation dans le Nivernais-Morvan. La compagnie lui a consacré six spectacles.

Ce spectacle proposé évoque la carrière citoyenne de Jules Renard. À partir de 1896, il passe plusieurs mois par an à Chaumot, proche de Chitry-les-Mines. En 1900, il devient conseiller municipal de Chaumot . Entre 1901 et 1903, il rédige de nombreux articles pour le journal L'Écho de Clamecy : la tonalité est laïque, anticléricale et républicaine. Succédant à son père, il devient maire de Chitry le 15 mai 1904. Élu sur une liste républicaine, il s'engage dans la lutte contre l'ignorance et une de ses mesures les plus spectaculaires sera la gratuité des fournitures scolaires.

Le cout de cette représentation est de 400 €.

Les élus du Conseil Municipal valident ce spectacle et autorisent Monsieur le Maire à le programmer et inscrire cette dépense.

Réunion Réseau de proximité Finances Publiques

Monsieur le Maire indique qu'une réunion a eu lieu le 20 septembre dernier concernant la mise en place d'un nouveau réseau de proximité des finances publiques.

Les agents des Trésoreries ont transmis une motion afin d'être soutenu contre le démantèlement des services publics.

Les élus soutiennent cette motion.

Tour Nivernais Morvan

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par l'organisation du Tour Nivernais Morvan afin que Donzy puisse accueillir l'arrivée de la 1ere étape en juin 2020.

Les élus valident la démarche de principe et autorisent le Maire à organiser une première rencontre afin de définir les conditions d'accueil.

Ligne régionale Cosne-Donzy

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de la Région Bourgogne Franche Comté l'informant qu'au vu de la faible utilisation de la ligne Cosne-Donzy, celle-ci est transformée en ligne à la demande.

Elle ne sera active que sur appel de la population et lors des jours du marché de Cosne cours sur Loire.

Manifestation Plan Funèbre

Organisée par la coordination pour la Promotion et la Défense de la Santé dans le Haut Nivernais, cette action a

pour but de dénoncer le plan santé de Mme Buzyn. Une marche est organisée en plusieurs étapes entre tous les hôpitaux de l'Yonne et Clamecy.

QUESTIONS ORALES ECRITES – Alain PHILY

Q1 – Madame Henri a-t-elle adressé en Mairie une **lettre de démission** du Conseil Municipal, avant de quitter définitivement notre commune ?

Monsieur le Maire indique qu'aucune démission écrite n'a été reçue en Mairie. Aurélie Henri a été informée de la nécessité de transmettre une démission par courrier, avec date et signature (et non son précédent mail).

Q2 – Demande de visibilité sur le **chantier de la « Maison Galand »**, faisant partie de la Commission dite des Travaux :

- *Le chantier a été très intermittent, notamment en août, avec gêne pour les riverains et pour la circulation. Une nouvelle date de fin de travaux a-t-elle été fixée ?*

Monsieur le Maire indique qu'une date a été donnée pour Août 2020. Il ajoute que chaque corps de métier travaille les uns après les autres à ce stade, et que le mois d'août est propice aux congés d'été.

- *La façade restante est inquiétante (joints en terre et fissures rafistolés, chainages très lourds des têtes de murs, perforations...). Les quelques murs « rescapés » ont été très alourdis par un chaînage imposant. Est-ce compatible, pour la sécurité des futurs résidents, avec le souci d'alléger au maximum le bâtiment en sélectionnant des matériaux adaptés (cf commission d'appel d'offres) ?*

Monsieur le Maire indique que le chantier fait l'objet d'un suivi régulier par des experts du bâtiment (architecte, ingénieurs en bâtiments, contrôleur de sécurité).

- *Ecroulement de tout l'arrière du bâtiment : quelle solution a été retenue pour les nouvelles fondations ? Cet éboulement a nécessité l'emploi d'un bulldozer et d'une noria de camions bennes. Quel sera le **surcoût total** des interventions imprévues ?*

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de surcoût à cette opération. Le coût des démolitions imprévues est couvert par les économies réalisées lors de la réalisation des travaux notamment d'enduits sur les parties qui seront neuves.

Les informations dont disposent Mr Phily sont inexactes, l'architecte a exigé que la démolition soit une opération « douce » pour ne pas ébranler les constructions restantes.

Ce n'est en aucun cas un bulldozer qui est intervenu mais une pelle à pneus munis d'un grappin permettant d'attraper les parties à démolir et de les faire tomber et non taper dedans pour qu'elles tombent.

Il y a eu effectivement un certain nombre de camions pour déblayer les matériaux, déblayement qui a été effectué un samedi afin de causer le moins de désagrément possible au voisinage.

Q3 – Peut-on avoir des précisions fiables sur le **contrat de transfert de l'Agence Postale** : durée totale des versements mensuels, maintien du service d'envoi des colis (balance à disposition) ?

Le versement est prévu durant le temps où le service est assuré. Pour mémoire deux financements sont prévus :

- 1 244 € en fonctionnement par an
- 20 000 € pour la réalisation de travaux.

Les services actuels seront maintenus (balance, courrier, colis, dépôt et versement d'espèces et banque postale).

*Q4 – Des Donziais propriétaires de chiens signalent la viduité occasionnelle des distributeurs de **sacs de ramassage des déjections**. Y a-t-il un usage précis dans ce domaine ?*

Monsieur le Maire indique qu'un approvisionnement est fait régulièrement mais les services techniques constatent une consommation excessive sur certains points de distribution.

*Q5 – Qui des doléances sur le nouveau **bloc sanitaire du camping** : propreté, évacuation de l'eau des douches, éclairage ?*

Monsieur le Maire est surpris du terme utilisé dans la mesure où le retour de personnes qui ont utilisé les blocs sanitaires sont satisfaisants.

Bien évidemment, quelques petits réglages et ajustements ont été nécessaires.

Monsieur le Maire indique qu'une communication touristique aura lieu pour la saison prochaine.

Fin de séance : 21 h 30